DEFAUT QUALITE - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 10/11/2021

Appareils de ventilation et de PPC Philips : conduite à tenir dans un contexte de rappel mondial

Information destinée aux médecins généralistes et pneumologues

Un rappel mondial de certains appareils de ventilation et de PPC Philips, et leur remplacement, est en cours suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisante présente dans ces dispositifs médicaux. Ces appareils, utilisés principalement à domicile, sont destinés aux patients souffrant d'apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire.

Nous vous informons que le remplacement des appareils de PPC a débuté. Celui des ventilateurs support de vie devrait pouvoir débuter d'ici début novembre. La société Philips estime pouvoir remplacer 50% du parc des dispositifs concernés à la fin du premier trimestre 2022, 75% à mi-2022 et 100% fin 2022.

Dans ce contexte, nous vous rappelons la conduite à tenir définie en juillet 2021 avec les différentes sociétés savantes et associations de patients concernées.

Téléchargez le mail envoyé aux professionnels de santé

Quel que soit le type d'appareil utilisé, vous devez informer vos patients de ne pas arrêter leur traitement.

Nous rappelons que les pneumologues et prestataires de soins à domicile doivent prendre contact avec leurs patients afin d'organiser la réparation ou le remplacement des équipements.

Les symptômes pouvant être liés à l'utilisation des dispositifs présentant un défaut qualité sont, par exemple : des céphalées, une irritation (peau, yeux, voies respiratoires), des réactions inflammatoires, de la toux, une pression thoracique, de l'asthme et une infection des sinus.

Si un patient vous en fait part, nous vous invitons à faire une déclaration sur le portail des signalements.

- *Retrouvez les dernières informations dans notre dossier dédié*



Appareils de ventilation Philips

- Lire aussi



PUBLIÉ LE 04/11/2021 - MIS À JOUR LE 17/12/2021

L’ANSM assure un suivi renforcé du remplacement des machines de ventilation Philips

SURVEILLANCE - MATÉRIOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 08/07/2021 - MIS À JOUR LE 10/11/2021

Rappel de ventilateurs et appareils de PPC Philips : actualisation de la conduite à tenir

SURVEILLANCE - MATÉRIOVIGILANCE